



FÉDÉRATION
DES ENSEIGNANTES
ET ENSEIGNANTS
GENEVOIS

Genève, le 16 octobre 2008

COPIE

Pour adresse : case postale 5521 – 1211 Genève 11

Monsieur François Gillet
Président de la commission de
l'enseignement et de l'éducation

Rue de l'Hôtel-de-Ville 2
Case postale 3964
1211 Genève 3

Concerne: PL 9865-A – Commission consultative CCISPH

Monsieur le président, cher Monsieur,

Nous faisons référence au PL 9865-A, rapport de M. Claude Aubert, dans lequel nous lisons (page 33) qu'il n'y a plus qu'"un représentant du corps enseignant" dans la proposition de composition de la nouvelle commission consultative de l'intégration des enfants ou jeunes à besoin éducatifs particuliers ou handicapés (art. 9 du PL, en remplacement de l'actuelle commission consultative de l'intégration scolaire des personnes handicapées – (CCISPH).

Actuellement, la CCISPH regroupe des représentant-e-s pour chaque ordre d'enseignement: SPG, FAMCO, UCESG, AGEEP. Ces représentant-e-s connaissent les particularités de leurs niveaux d'enseignement respectifs. En effet, les besoins spécifiques d'intégration au sein des groupes classes d'un-e élève en bas âge ne sont pas du tout les mêmes que ceux d'un-e pré-adolescent-e ou même d'une jeune fille ou d'un jeune homme.

Les organisations représentatives des enseignant-e-s n'envisagent pas de désigner "un-e [unique] représentant-e du corps enseignant" car il est impensable d'imaginer qu'une seule personne aurait une vision exhaustive des besoins de l'ensemble de cette population spécifique, diverse et variée.

Dans la mesure où la décision du chef du département est d'intégrer dans les écoles ces mineur-e-s ayant des besoins éducatifs particuliers, comment a-t-on pu établir la composition de cette commission consultative sans y intégrer au moins un-e représentant-e des différents ordres d'enseignement ? Est-il besoin de rappeler que ce sont eux-elles qui porteront en avant, au quotidien, les chances de réussite de ces élèves ?

Dans les conditions fixées par la PL-9865A, les associations représentatives des enseignant-e-s (SPG, FAMCO, UCESG, AGEEP) refusent de participer à une commission où les enseignant-e-s n'ont droit qu'à un strapontin.

Toutefois, si la composition de cette commission pouvait être modifiée dans le sens de retrouver la représentativité des niveaux et filières d'enseignement, telle qu'elle est actuellement (4 représentant-e-s des enseignant-e-s), les associations poursuivraient leur participation dans la nouvelle commission.

Nous vous remercions par avance pour l'intérêt que vous voudrez bien porter à la présente, et vous prions de recevoir, Monsieur le président, cher Monsieur, nos salutations distinguées.

Olivier Baud
SPG

Marzia Fiastrì
UCESG

Dominique Robin
AGEEP

Laurence Reichler
FAMCO

Copie à: M. Charles Beer, conseiller d'Etat en charge du DIP
M. Bernard Gmür, président de la CCISPH

Délégué-e-s associations :

Christine Rod, SPG, Laurence Reichler, FAMCO, Jean-Louis Lozeron, UCESG, Dominique Robin, AGEEP